

Les Salelles, le 27 janvier 2021

Communauté de Communes  
Du PAYS DES VANS EN CÉVÈNNES  
1 Place du Temple  
07140 LES VANS

Objet : Réponse à votre courrier du 10 septembre 2020

Monsieur le président,

Merci d'avoir pris le temps d'une réponse à notre courrier et de manifester un certain intérêt à l'avenir des digues du Pays des Vans.

Nous sommes heureux d'apprendre que la démocratie participative est au cœur de la gouvernance de nos collectivités locales. Nous n'oublions cependant pas la teneur de nos premiers contacts avec l'autorité publique sur le thème des digues. À l'époque, c'était « c'est comme cela et pas autrement », la loi devait être appliquée, point. Sans une mobilisation citoyenne, les digues auraient probablement déjà disparues. Puisse un véritable dialogue s'installer aujourd'hui.

Les sommes astronomiques exigées pour les aménagements donnent aux pouvoirs publics, l'excuse de choisir la destruction systématique des digues dont le financement est 100% subventionné. La solution la plus simple et preuve de la mise en place d'un véritable dialogue, serait aujourd'hui un engagement des collectivités locales à financer le complément non subventionné comme c'est le cas de facto pour la digue du Ganivay. Vous auriez le soutien de tous et la biodiversité bien sauvegardée.

La complexité administrative est une bonne raison pour les élus de justifier leur impuissance. Sur le sujet des digues, il y a une vraie possibilité d'action en soutenant activement et courageusement une demande de dérogation sur le classement de la rivière auprès des services de la préfecture. Ce classement, sur le tronçon entre la digue du Puech et le barrage de Malarce est aberrant. Une lecture attentive de notre site Internet [www.lesdiguesduchassezac.fr](http://www.lesdiguesduchassezac.fr), permet de l'argumenter.

Nous aimerions avoir des élus qui soutiennent ce type de démarche. Si vous voulez véritablement disposer de marges de manœuvres locales, c'est une bonne occasion.

De quelques points de vue que l'on se place, dépenser 120K€ pour une étude préalable, avec utilisation de drone et trace de « copier-coller » dans le rapport est difficilement acceptable pour le commun des citoyens, en particulier pour les membres des ASA qui se battent avec quelques milliers d'Euros pour faire vivre leurs ouvrages.

Avec le quart de cette somme, on pourrait entretenir durablement les ouvrages voir même les aménager pour les rendre aux normes avec les moyens du bord. Pas de soucis pour raisonner coût/bénéfice.

Chiffrez nous le bénéfice d'une éventuelle disparition des ouvrages, nous sommes ouverts.

Concernant les équilibres environnementaux de la gestion des ouvrages localement, nous pensons avoir largement argumenté notre position (cf. notre site internet).

L'absence de toute étude d'impact en cas de destruction des digues rend caduque l'approche Positif/Négatif. Il ne s'agit pas de comparer la rivière avant et après aménagement mais avant et après destruction.

Sans étude d'impact post destruction, c'est impossible.

En terme socio-économique ou patrimonial, votre réponse « équilibrée » coût/bénéfice est bien-pensante mais tellement consensuelle qu'elle devient illisible localement et n'apporte pas de vraies réponses : disparition des potentiels d'irrigation, disparition des paysages dans des zones classées ; disparition du canal de Vompdes abritant de la biodiversité ; disparition des plans d'eau favorable à la préservation et la protection de la biodiversité fragilisée ; disparition de l'attraction touristique qu'offrent les plans d'eau etc.....

Nous partageons votre satisfaction sur la décision prise pour la digue de Ganivay.

Faites de même pour les trois autres ouvrages avec un financement public des travaux d'aménagements.

Nous avons compris qu'une partie importante des travaux pouvait être subventionnée. Prenez le complément et tout rentrera dans l'ordre.

Sans votre aide, ces ouvrages risquent de disparaître au dépend même de la biodiversité que nous voulons tous défendre.

Nous voulons éviter la destruction des digues, aidez-nous à le faire.

La présidente  
Véronique Agulhon